



Rabat, le 18/09/2014

CIRCULAIRE N° 5463/511**Objet : -Organisation et Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines-**

Organisation des Services Régionaux en Bureaux

Réf. : Circulaires n°5462/511 du 16/09/2014, n°5452/511 du 10/06/2014,
n°5442/511 du 30/04/2014 et n°5431/511 du 26/02/2014

Suite à la réorganisation objet de la circulaire citée en 1^{ère} référence, il a été décidé de prendre les mesures d'organisation ci-après relatives au réaménagement des Bureaux relevant des Ex-Services Régionaux (*Service de la Gestion des Ressources Humaines et du Matériel, Service d'Accueil d'Orientation et du Système d'Information*) et Cellules de Formation :

- L'appellation des Bureaux existants ci-après est changée comme suit:
 - ✓ «Bureau de la Gestion du Matériel et du Budget» objet de la Circulaire citée en 2^{ème} référence en «Bureau de la Logistique»;
 - ✓ «Bureau de l'Informatique» relevant des Ex-Services d'Accueil d'Orientation et du Système d'Information des Directions Régionales de Casablanca-Port et de Casablanca, en «Bureau du Système d'Information»;
 - ✓ «Bureau des Etudes et d'Aide à la Décision» relevant de l'Ex-Service d'Accueil d'Orientation et du Système d'Information de la Direction Régionale de Casablanca, en «Bureau d'aide à la Décision»;
 - ✓ «Bureau de la Gestion de la Ressource» rattaché à l'Ex-Service d'Accueil d'Orientation et du Système d'Information chargé de la Gestion des Ressources des Directions Régionales d'Agadir et du Sud, en «Bureau de la Gestion des Ressources Humaines et de la Formation» ;
 - ✓ «Bureau de l'Accueil, de l'Orientation et du Système d'information» relevant de l'Ex-Service d'Accueil d'Orientation et du Système d'Information chargé de la Gestion des Ressources des Directions Régionales d'Agadir et du Sud, en «Bureau de la Logistique et du Système d'Information»;

- Remplacement du «Formateur Suppléant» par «Bureau de la Formation»;
- Le nouveau rattachement de certains Bureaux auprès des Services Régionaux ci-après se présente comme suit :
 - ✓ «Bureau de la Gestion des Ressources Humaines» auprès du Service de la Gestion des Ressources Humaines et de la Formation des Directions Régionales de Casablanca-Port, Casablanca, Nord-Ouest, Nord-Est, Centre et du Centre-Sud ;
 - ✓ «Bureau de la Formation» auprès du Service de la Gestion des Ressources Humaines et de la Formation des Directions Régionales de Casablanca-Port, Casablanca, Nord-Ouest, Tanger-Méditerranée, Nord-Est, Centre et du Centre-Sud;
 - ✓ «Bureau de la Logistique» auprès du Service de la Logistique et du Système d'Information des Directions Régionales de Casablanca-Port, Casablanca, Nord-Ouest, Nord-Est, Centre et du Centre-Sud;
 - ✓ «Bureau du Système d'Information» auprès du Service de la Logistique et du Système d'Information des Directions Régionales de Casablanca-Port et Casablanca;
 - ✓ «Bureau de la Gestion des Ressources Humaines et de la Formation» auprès du Service de la Gestion des Ressources Humaines et de la Formation des Directions Régionales d'Agadir et du Sud;
 - ✓ «Bureau de la Logistique et du Système d'Information» auprès du Service de la Logistique et du Système d'Information des Directions Régionales d'Agadir et du Sud.

Les circulaires visées en référence sont modifiées et complétées en conséquence.

Cette mesure prend effet à compter du 22/09/2014.

**Le Directeur Général
de l'Administration des Douanes
et Impôts Indirects**



Zouhair CHORFI